Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Facultés libres de l'Ouest - UCO

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 04/05/2021

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts[2] :

Claire Bourhis-Mariotti, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1er cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1er cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1er cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président(e) :	Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI, Université Paris 8-Paris Lumières
Expert(e)s :	M. Arnaud FERRY, Université de Paris Mme Marie GAYET, Université de Rennes 1 Mme Agathe LAUWERIER, experte-étudiante, Université Paris Dauphine M. Éric LEONI, Université de Corse Mme Annabelle TANGA, experte issue du monde socio-économique

Le Hcéres était représenté par Mme Juliette ROCHET, conseillère scientifique référente du comité..

Description de la visite sur site

Date de la visite : La visite sur site était initialement prévue les 27 et 28 janvier 2021. La journée du 27 janvier devait être consacrée à une « réunion institutionnelle » avec les acteurs dits « institutionnels » des Facultés libres de l'Ouest-UCO (Recteur, Vice-recteur, Directeur Développement et Stratégie Académique, Doyens des différentes facultés) et celle du 28 janvier à des échanges entre le comité d'experts et les équipes responsables de 7 formations, dont 4 ont été proposées par le comité et 3 par l'établissement, ci-après désigné par son sigle d'usage, à savoir UCO.

Organisation de la visite : La situation sanitaire ne permettant pas au comité d'experts de se déplacer sur site, il a été décidé, en commun accord avec l'établissement évalué, d'organiser la visite « à distance ». L'établissement s'est chargé d'organiser des sessions de visioconférence par demi-journées par le biais de l'outil Microsoft Teams, tandis que la présidente du comité d'évaluation et la chargée de mission scientifique du Hcéres ont organisé les temps de discussions à huis-clos du comité par le biais de l'application Zoom. L'UCO a envoyé des liens Teams par mail aux membres du comité d'évaluation tandis que la présidente du comité a fait parvenir les liens Zoom à ces derniers. La réunion institutionnelle a eu lieu comme prévu de 9h30 à 11h30 le mercredi 27 janvier 2021.

Conformément à la procédure établie par le Hcéres, 20 % des formations de premier cycle de l'établissement ont ensuite été auditionnées, soit un total de 8 formations. Celles-ci ont été, pour moitié, choisies par le comité d'évaluation sur la base des éléments d'appréciation mis préalablement à leur disposition et, pour l'autre moitié, proposées par l'UCO. Chaque formation ainsi retenue a été auditionnée pendant 45 minutes.
Ainsi, l'après-midi du 27 janvier a été consacré à l'audition des représentants des formations de licence *Histoire, Sciences de l'éducation* et *Psychologie*. La matinée du 28 janvier a été consacrée à l'audition des représentants des formations de licence *Sciences de la vie et de la terre* et *Droit*, ainsi que de licence professionnelle *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*. Enfin, l'après-midi du 28 janvier a été consacré à l'audition des représentants des 2 formations de licence LEA de l'UCO. Le comité d'évaluation s'est réuni à huis clos à la fin de chaque demi-journée.

Liste des formations rencontrées :

- Licence professionnelle *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*, représentée par monsieur le doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion, le responsable de diplôme, le chargé de mission professionnalisation et alternance et un professionnel intervenant dans la formation.
- Licence *Droit*, représentée par monsieur le doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion, le responsable de diplôme et 3 responsables de formation des campus d'Angers de Nantes.
- Licence *Histoire*, représentée par madame la doyenne de la Faculté des humanités, monsieur le vice-doyen qualité et pédagogie, la responsable de diplôme et deux responsables de formation des campus de Vannes Arradon et Laval.

- Licence *Langues étrangères appliquées* (désignée sous deux appellations, *i.e.* « LEA » et « LEA-UBS »), représentée par madame la doyenne de la Faculté des humanités et 5 responsables de formations des campus d'Angers, de Nantes et de Guingamp.
- Licence *Psychologie*, représentée par madame la doyenne de la Faculté des sciences humaines et sociales, madame la déléguée facultaire à l'international, la responsable de diplôme et les responsables de formation des campus de Bretagne Nord et d'Angers
- Licence *Sciences de l'éducation,* représentée par madame la doyenne de la Faculté d'éducation et 2 responsables de formation des campus de Nantes et de Vannes Arradon.
- Licence *Sciences de la vie et de la terre,* représentée par monsieur le doyen de la Faculté des sciences, la responsable de diplôme et 3 responsables de formation.

Problèmes éventuels : Pour des raisons d'ordre technique qu'on ne saurait imputer à l'établissement évalué, la plupart des « éléments de preuve » ne sont pas parvenus aux membres du comité d'évaluation avant la visite. Seuls les éléments de preuve des formations de licence *Droit, Psychologie, Sciences de l'éducation* et *Histoire* ont pu être communiqués au comité le 21 janvier 2021. Par conséquent, le comité a essentiellement préparé les auditions en fonction des éléments fournis pour toutes les formations, à savoir le dossier principal d'autoévaluation de l'UCO et les fiches de synthèse par formation.

Présentation

Les Facultés Libres de l'Ouest, communément désignées sous le sigle UCO, sont un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). L'offre de formation de premier cycle (hors diplômes universitaires – DU) ici évaluée est présentée par l'établissement comme étant constituée de 20 mentions de licences dites « généralistes » (L) et de 12 licences professionnelles (LP), soit un total de 32 formations, dont un peu plus d'un tiers sont des LP. L'une des mentions de licence (*Science politique*) n'a été ouverte que très récemment, en 2019. Dans le détail des intitulés des formations qui composent son offre de premier cycle, l'UCO présente à l'évaluation 2 diplômes de L correspondant à une même mention, à savoir *Langues étrangères appliquées* (LEA), l'un sous l'appellation « LEA-UBS » (*i.e.* sous convention avec l'Université de Bretagne-Sud) et l'autre sous l'appellation « LEA ». 5 L sont délivrées dans le cadre de jurys rectoraux, et les autres formations font l'objet de conventions avec des universités dites « publiques », c'est-à-dire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou EPSCP (Université d'Angers – UA, Université de Bretagne Sud – UBS, Université de Haute Alsace – UHA, Le Mans Université (ex-Université du Mans), Université de Nantes, Université de Paris, Université Rennes 2 et Université de Strasbourg) dont certaines ne sont pas évaluées en vague B.

Les formations évaluées dans le présent rapport sont pilotées par les 6 Facultés de l'UCO (9 formations sont pilotées par la Faculté de droit, économie, gestion, 1 par la Faculté d'éducation, 11 par la Faculté des humanités, 7 par la Faculté de sciences, 3 par la Faculté de sciences humaines et sociales et 1 par la Faculté de théologie et sciences religieuses). Toutefois, leur « mise en œuvre » est organisée par campus – dont le dossier d'autoévaluation indique qu'ils sont au nombre de 8 (Angers, Guingamp, Laval, Nantes, Niort, Vannes, Papeete, La Réunion). A l'évidence, cela signifie qu'une même formation (c'est-à-dire une même mention) peut être déclinée sur plusieurs sites géographiques ou campus, parfois très éloignés. Ainsi, si l'UCO présente 32 mentions à l'évaluation, elle ne propose pas moins de 64 formations réparties sur 8 campus (dont certains sont présents sur plusieurs sites géographiques, par exemple le campus de Guingamp possède une antenne à Brest), dont 2 hors France métropolitaine (La Réunion et Papeete). L'un des enjeux d'une telle organisation pour l'UCO est ainsi de garantir que les formations portant le même intitulé sont déclinées de la même façon sur tous les campus où elles sont dispensées, permettant aux étudiants inscrits de profiter des mêmes dispositifs. Les rédacteurs du dossier d'autoévaluation précisent enfin que les formations de l'UCO sont résolument ancrées dans leur territoire, et sont par là-même davantage adaptées à la réalité du terrain qu'aux exigences réglementaires.

Aussi, en préambule de son dossier d'autoévaluation, l'UCO indique qu'elle communique un dossier d'autoévaluation de son premier cycle au Hcéres pour « la première fois de [son] histoire », et justifie de cette façon le fait de ne fournir dans ce dossier aucun élément d'évaluation interne ou externe spécifique antérieur. D'autre part, l'UCO précise que, si le dossier d'autoévaluation s'appuie sur le référentiel d'autoévaluation de la vague B fourni par le Hcéres, référentiel qui se fonde lui-même sur le cadre national de la licence fixé par l'arrêté du 30 juillet 2018, pour autant, « l'application de cet arrêté ne sera totalement effective à l'UCO et dans les principales universités avec lesquelles elle conventionne qu'à compter de la rentrée universitaire 2021 ou

2022. » Ceci est l'une des explications fournies par l'UCO pour justifier l'état d'avancement encore faible pour ce qui est de certains indicateurs / critères d'évaluation.

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

Toutes les formations de l'UCO recrutant des néo-bacheliers sont présentes sur la plateforme Parcoursup. Les fiches Parcoursup, telles qu'elles sont rédigées, n'apportent pas toujours l'intégralité des informations pourtant nécessaires aux élèves de terminale et à leurs familles pour réaliser leurs choix. Notamment, il parait compliqué de choisir une mention de licence de l'UCO sur Parcoursup lorsque celle-ci est présente sur plusieurs campus et donc fait l'objet de plusieurs fiches Parcoursup distinctes. On pense également ici à l'absence d'information concernant l'existence de conventions avec d'autres universités. Le site web de l'UCO propose, pour chacune de ses formations, des fiches de présentation standardisées. Toutefois, on déplore le manque de lisibilité de l'offre de formation sur ce site web.
En effet, certaines formations affichent des intitulés qui semblent s'écarter de la nomenclature ministérielle des mentions du diplôme national de licence. A y regarder de plus près, ces formations sont le plus souvent présentées sur la base de l'intitulé des parcours de mentions. L'étudiant qui s'y inscrit peut donc penser qu'il obtiendra un diplôme avec un certain intitulé (qui correspond au parcours affiché sur le site web) alors que dans les faits c'est une mention avec un intitulé parfois très différent qui apparaîtra sur son diplôme. C'est le cas, par exemple, de la L *Arts du spectacle,* présentée comme telle sur le site web de l'UCO, mais qui est en réalité un parcours (« arts du spectacle ») de la L mention *Sciences sociales.* Un autre exemple est celui de la « licence de Libraire en apprentissage », dont les diplômés obtiendront en réalité une « licence *Information-communication,* parcours-type Libraire ». Ces informations figurent certes sur le site web, mais en petits caractères, ce qui prête à confusion, et ce manque de lisibilité est tout à fait regrettable. D'autre part, la visite du comité d'évaluation a permis de constater, au fil des discussions avec les équipes rencontrées, que de nombreuses informations présentes sur le site web de l'UCO sont obsolètes ou erronées ; ce qui peut renforcer la confusion chez les (futurs) étudiants. Par exemple, le site web indique que la L *Sciences de l'éducation* est, selon les campus où elle est dispensée, soit sous convention avec l'Université Paris 5 (sic) – aujourd'hui Université de Paris –, soit l'UHA, soit délivrée sous jury rectoral. Or, selon les responsables de la formation, la mention est désormais uniquement sous convention avec l'UHA, quel que soit le campus où elle est dispensée. Un autre exemple concerne la LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle,* dont le site web indique encore qu'elle est ouverte à Papeete (ce qui n'est plus le cas depuis plusieurs années), et apparaît de plus sous un intitulé hors nomenclature (« Chargé de clientèle de particuliers en banque-assurances »), figurant même sur la plaquette de présentation de la formation.

L'UCO organise une centaine d'événements à destination de lycées du grand ouest, et entretient une relation privilégiée avec les établissements d'enseignement secondaire privés (un vice-recteur a été nommé spécialement pour assurer ce lien), dans lesquels, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, sont scolarisés environ 43 % des lycéens. La plupart des formations proposent un « livret d'accueil », un « livret guide », un « livret des études », un « livret de l'engagement étudiant » ou un « livret pédagogique » à destination de ses (futurs) étudiants. L'UCO organise, par ailleurs, chaque année plusieurs journées portes ouvertes et assure la promotion de ces journées de façon tout à fait classique : diffusion dans la presse, par voie d'affichage, sur les ondes radios. Des journées « tester l'université » sont également organisées – journées au cours desquelles les lycéens intéressés peuvent assister à des cours de première année essentiellement (L *Droit ; Psychologie ; Information-communication*). Des cycles de conférences à destination des lycéens complètent ce dispositif. Toutefois, le recueil et l'analyse des données des actions d'information dans le dossier d'autoévaluation concernent uniquement les campus d'Angers et Nantes. Certaines initiatives ponctuelles mériteraient d'être étendues. Par exemple, la LP *Gestion des organisations agricoles et agro-alimentaires* assure sa promotion auprès des élèves de BTS ; la L *Économie et gestion* organise des tables rondes sur les matières qu'elle dispense et diffuse des témoignages d'étudiants ; la L *Théologie* alimente une page Facebook.

Globalement, les relations avec les classes préparatoires aux grandes écoles et les brevets de techniciens supérieurs (BTS), ainsi qu'avec les établissements implantés dans les territoires des campus les plus récents (Niort par exemple) restent à approfondir. Bien que l'autoévaluation de l'UCO sur cet item présente des scores majoritairement supérieurs ou égaux à 4 (sur une échelle de 1 à 5) pour les licences générales, il apparait à la lecture des éléments présentés dans le dossier que les dispositifs pour l'orientation des candidats dans et hors Parcoursup ainsi que les interactions avec le secondaire restent perfectibles. Une multitude d'outils de communication est utilisée, mais il est regrettable que ces dispositifs ne soient pas homogénéisés et étendus à toutes les formations et soient inexistants pour certaines d'entre elles. Les faiblesses de l'UCO sur ce point sont affirmées avec lucidité et honnêteté : l'UCO ne produit pas, par exemple, de statistiques de réussite, d'insertion

professionnelle des diplômés à destination de ses futurs étudiants, ce qui est d'autant plus regrettable que les enquêtes de ce type ont été rendues obligatoires par la réglementation dès 2014 (voir l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master).

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

La réunion institutionnelle a permis de faire le point sur le système de conventionnement propre aux EESPIG. Plus précisément, étant donné que l'état a le monopole de la délivrance des grades universitaires, l'UCO doit passer une convention pour chacune des mentions qu'elle propose, si possible avec un EPSCP proche géographiquement.
Lorsqu'aucun accord de conventionnement n'est trouvé par l'UCO, les mentions sans convention peuvent être délivrées sous jury rectoral (après accord du Rectorat académique, qui nomme alors un président de jury issu d'un EPSCP). Si les modalités de création de nouvelles formations à l'échelle de l'UCO sont explicitées, le protocole d'accord cadrant le déploiement des formations sur les différents campus n'est malheureusement pas présenté dans le dossier d'auto-évaluation. Le dossier d'autoévaluation ne permet pas de saisir comment l'UCO garantit qu'une même formation/mention est déclinée de façon identique sur les différents campus où elle est proposée, ce qui pose la question de l'égalité de traitement des étudiants, et la question de la « qualité » du diplôme obtenu en fonction du campus dans lequel l'étudiant a suivi son cursus. Sur ce point, les responsables de formations auditionnés (un responsable par campus lorsque la formation est déclinée sur plusieurs sites) ont indiqué qu'ils communiquaient régulièrement et que des maquettes communes garantissaient l'égale qualité des formations d'un site à l'autre. Certaines formations font un effort d'harmonisation supplémentaire louable en mettant en commun leurs sujets d'examen. En définitive, il n'y a pas réellement de politique globale sur ce point, et le déploiement des formations « multi-sites » sur les différents campus dépend des équipes en place. Étant donné que, selon les formations, un pourcentage non-négligeable des enseignants sont « non-permanents », on peut se poser la question de la stabilité des équipes et donc, de la déclinaison des formations multi-sites selon les années.

Le système de conventionnement est lui aussi parfois source d'inégalité de traitement entre usagers. Selon les formations et selon les EPSCP concernés, la maquette de formation peut être commune avec l'EPSCP de convention ou différente : certaines formations se réjouissent de la « grande autonomie » laissée par l'université de convention, même si bien sûr cette dernière doit valider la maquette et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) mises en place à l'UCO, le cas échéant. Toutefois, certaines mineures étant communes à plusieurs mentions aux MCCC parfois différentes, il arrive que des étudiants suivant le même enseignement soient soumis à des régimes de CCC différents. Même si les équipes pédagogiques déclarent que les étudiants sont parfaitement au courant du fait qu'ils ne seront pas forcément évalués de la même manière que certains de leurs camarades présents dans la même salle de cours, on peut s'étonner de cette particularité. L'université de convention prend généralement part aux conseils de perfectionnement (CP).

En revanche, pour des raisons de non-compatibilité des logiciels utilisés à l'UCO et dans les universités de convention, tous les étudiants diplômés ne se voient pas nécessairement remettre un supplément au diplôme par l'université de convention ou alors ce supplément est minimaliste. L'UCO produit de son côté systématiquement un document annexe que les étudiants peuvent joindre à leur diplôme. Le dossier d'autoévaluation affirme que des CP « locaux » (*i.e.* à l'échelle des campus) veillent « à la tenue des objectifs » de formation, à leurs évolutions et leur conformité au cadre réglementaire et au cadre académique de l'UCO » en s'appuyant sur « des statistiques de réussite, les enquêtes d'insertion et l'évaluation de la formation par les étudiants menées de manière transversale ». Or, ces statistiques sont souvent absentes des fiches de synthèse déposées par l'établissement, et un certain flou existe concernant l'organisation des CP. La visite a permis d'éclaircir ce point, les représentants de l'UCO et des diverses formations auditionnées ayant indiqué qu'il existe bien des CP par mention – à quelques exceptions près –, et que les CP dits « locaux » sont pensés comme des réunions préparatoires permettant de faire remonter des informations lorsque tous les responsables ou représentants étudiants de tous les sites ne peuvent être présents aux CP par mention. Cela étant dit, on déplore l'absence de CP pour la L *Théologie,* la LP *Bio-industries et biotechnologies* et la LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement,* alors même que ces conseils ont été rendus obligatoires par l'arrêté du 22 janvier 2014, et existent de longue date dans la plupart des LP.

Le lien entre la recherche et l'enseignement se fait classiquement, par l'intervention d'enseignants-chercheurs dans toutes les mentions de licences généralistes qui assurent ainsi dans une certaine mesure le continuum licence-master (bien que toutes les L proposées à l'UCO ne permettent pas l'accès à un master du même domaine à l'UCO). On note également l'existence de modules d'initiation à la recherche dans certaines formations ou la possibilité pour les étudiants de participer à des séminaires de recherche. Ce lien avec la recherche est pratiquement inexistant au niveau des LP - pourtant ce point est globalement évalué au niveau « 3 » pour les LP -, ce qui peut se comprendre étant donné que les LP ont vocation à conduire leurs diplômés vers une insertion professionnelle directe dans le tissu socio-économique local. D'ailleurs, et c'est tout à fait

normal, on constate que peu d'étudiants poursuivent leurs études en sortie de LP (2 étudiants par promotion en moyenne, mais ces données sont peu exploitables eu égard au faible taux de réponse aux enquêtes). A ce sujet d'ailleurs, le dossier d'autoévaluation affirme que des intervenants issus du monde socio-économique et culturel interviennent bien dans toutes les formations de L et LP (sauf en L *Théologie*). Toutefois, cet indicateur est mauvais dans les fiches de synthèse, ce qui semble contredire le dossier global, qui admet néanmoins que les partenariats avec le monde socio-économique et culturel sont rarement formalisés par des conventions (sauf pour les LP). En l'absence de conventions, il est difficile d'apprécier la pertinence et la suffisance du lien entre les formations de L et le monde socio-économique.

On observe en outre que les modules de certification professionnelle pourraient être plus nombreux, y compris en LP. En définitive, peu de précisions sont apportées quant à l'adéquation entre la composition des équipes pédagogiques et les formations dispensées. Il aurait été utile de connaître précisément le pourcentage d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires (« permanents ») et le pourcentage de vacataires (« non-permanents »), aussi bien globalement à l'échelle de l'UCO qu'à l'échelle de chaque formation. Dans certains cas, la composition des équipes pédagogiques est surprenante. Ainsi, on constate que 82 % des enseignements de la LP *Management des activités commerciales* sont assurés par des professionnels, ce qui semble excessif, même pour une LP. De même, seuls 10 % des intervenants dans la LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* sont des enseignants-chercheurs. Plus surprenant encore, 80 % des enseignements de la L *Arts plastiques,* qui se décrit pourtant comme étant une « licence sur le modèle de la recherche-création », sont assurés par des intervenants professionnels. Enfin, le taux d'enseignants « permanents » peut varier d'un campus à l'autre dans le cas des formations multi-sites. Par exemple, en L *Sciences de l'éducation,* le pourcentage d'enseignants permanents varie de 42 à 82 % en fonction des sites, ce qui semble peu compatible avec l'objectif de fournir à tous les étudiants inscrits sur les différents campus les mêmes conditions d'enseignement.

Toutes les licences (sauf la L *Théologie*) intègrent un stage obligatoire (parfois qualifié de stage d'observation, de découverte, d'application ou de réflexion) dans leur cursus, ce qui est un point fort de cette offre de formation. L'engagement étudiant ainsi que les « projets pédagogiques réalisés par les étudiants » sont reconnus dans le cadre d'unités d'enseignement (UE) libres (la L *Psychologie* valorise l'engagement étudiant via une option dite « engagement associatif »). Cependant, l'UCO concède un manque d'harmonisation des pratiques concernant le stage, les « projets pédagogiques » et l'engagement étudiant entre les formations. L'approche par compétence n'est pas encore effective : le cadrage par blocs de compétences au regard des exigences de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles de chaque formation est, au mieux, à l'état de projet. Le dossier d'autoévaluation affirme qu'elle sera effective en 2022-2023. C'est un point faible de la plupart des formations, à l'exception de la L STAPS et de la majorité des LP qui ont intégré cette dimension depuis longtemps. Sur ce dernier point, il est à noter que deux LP font exception à savoir la LP *Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires*, qui indique que c'est en « projet » et la LP *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement,* dont la fiche de synthèse évalue la mise en place de l'approche par compétences seulement au niveau 2, sur une échelle allant de 1 (note minimum) à 5 (note maximum).

Une équipe est dédiée à la stratégie d'internationalisation de l'offre de formation et les partenariats sont nombreux, surtout à Angers. L'UCO accueille des étudiants étrangers, notamment dans le cadre de programmes d'échanges. On dispose toutefois de peu de données chiffrées exploitables. Logiquement, un certain nombre d'étudiants de l'UCO effectue un ou plusieurs semestres d'études à l'étranger dans le cadre des partenariats (180) passés avec des universités étrangères. L'UCO recrute également des étudiants étrangers hors-échange, mais là aussi les nombres avancés ne sont pas suffisamment explicités. Le campus d'Angers semble être le plus ouvert à l'international, voire le « principal bénéficiaire de la politique internationale de l'UCO », car il accueille des étudiants de 85 nationalités différentes. Malheureusement, le dossier ne donne pas d'explication satisfaisante pour justifier les disparités avec les autres campus. On dispose de peu d'éléments pour évaluer la mobilité sortante. De façon classique, les étudiants de LP bénéficient rarement de séjours d'études à l'étranger. Seule une LP (*Techniques du son et de l'image*) propose à ses étudiants d'effectuer leur stage à l'étranger, et de façon remarquable « en moyenne un tiers à 50 % des étudiants (…) partent réaliser chaque année leur stage à l'étranger. » En revanche, on s'étonne de l'absence de mobilité internationale sortante en LP *Métiers du commerce international,* dont l'intitulé laisse penser qu'elle devrait être résolument tournée vers l'international. On regrette également que les étudiants de la L *Droit* ne puissent pas bénéficier d'un semestre d'étude en mobilité à l'étranger (les étudiants de cette licence souhaitant passer un semestre à l'étranger sont encouragés à le faire pendant une année de césure entre la licence et le master). Ils peuvent toutefois effectuer leur stage obligatoire à l'étranger, grâce à des accords spécifiques à cette formation.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'UCO assure que 64 % de ses étudiants valident leur licence en trois ans, et que les trois-quarts de ses diplômés poursuivent leurs études en master. Sur ce point, aucune distinction n'est faite dans l'analyse entre les diplômés de L et les diplômés de LP ; ce qui est regrettable, étant entendu que les LP n'ont pas vocation à préparer leurs étudiants à la poursuite d'études. On note également que l'UCO ne connaît pas ou peu le devenir de ses

diplômés de L qui poursuivent leurs études ailleurs qu'à l'UCO, ce qui pose un réel problème car on pourrait ainsi douter des chances des diplômés à intégrer un master dispensé hors UCO.

L'un des dispositifs permettant d'accompagner la réussite des étudiants est la possibilité pour ces derniers de changer de mineure (dans les formations disposant d'un système majeure/mineure) pendant ou après la 1ère année de licence (L1), parfois même (formations portées par la Faculté des humanités) après la 2ème année de licence. On note que la spécialisation (choix de la « majeure ») se fait tout de même souvent dès le premier semestre de la L1 ; cette spécialisation peut paraître trop précoce et incompatible avec le principe de spécialisation progressive en licence. Des passerelles existent, même si elles sont relativement peu utilisées dans les faits (elles sont par ailleurs presque inexistantes depuis ou vers les formations sous jury rectoral). Les étudiants peuvent en effet bifurquer d'une mention à une autre uniquement dans les premières semaines (ce qui est imprécis) de L1, mais il a été constaté à l'occasion de la visite que cette possibilité n'était donnée qu'à un nombre restreint d'étudiants. Le dossier d'autoévaluation assure d'ailleurs que cela ne concerne que très peu d'étudiants, et que lorsqu'ils quittent une mention, c'est davantage pour se réorienter dans une autre formation de type Bac+2 (BTS) que dans une autre mention au sein de l'UCO. Cette quasi-impossibilité de changer de mention passées les premières semaines du premier semestre de L1 est problématique ; les étudiants devraient pouvoir se réorienter à la fin du premier semestre dans une mention du même domaine s'ils le souhaitent.

L'UCO déclare que les formations sont adaptées aux différents projets personnels et professionnels de ses étudiants par le truchement d'un vaste choix d'options ou de mineures (jusqu'à 17 mineures proposées aux étudiants de la Faculté des humanités, quoique pas sur tous les campus). Mais le fait que les étudiants s'engageant dans une mention doivent y rester jusqu'au bout, et le fait que toutes les mineures ou tous les parcours ne soient pas proposés sur tous les campus dans le cas des formations multi-sites, ne laisse pas aux étudiants une grande latitude dans le changement de leur projet personnel et professionnel avant l'obtention de la licence, à moins de pouvoir déménager. Il a néanmoins été évoqué lors de la visite la possibilité pour certains étudiants diplômés de licence de s'inscrire dans une 4ème année de licence du même domaine (ce qui revient finalement à une inscription directe en 3ème année de licence (L3) dans une autre mention) en vue de l'obtention d'un second diplôme de licence.

Des dispositifs classiques de remise à niveau ou d'aide à la réussite existent dans la majorité des formations comme le tutorat ou des cours de remédiation, mais ne sont pas explicités dans le dossier. La visite a permis de confirmer que ces pratiques n'ont pas été harmonisées d'une formation à l'autre ni d'un campus à l'autre. On peut également regretter que le tutorat soit parfois assuré par des étudiants de licence et non de master (cas de la L LEA sous convention avec l'UA). La Faculté DEG propose un dispositif de L1 en deux ans, une année dite « année zéro » existe à la Faculté des sciences pour une formation, et certaines formations de la Faculté des humanités proposent également une L1 en deux ans. Un dispositif nommé « Année de Recyclage Scientifique » est évoqué mais non explicité dans le dossier d'autoévaluation. La visite a permis de comprendre que ce dispositif s'adresse à des étudiants ayant besoin d'une remise à niveau avant de commencer leur L1. Au lieu de s'inscrire en L1, les étudiants concernés s'inscrivent à ce DU, et peuvent s'inscrire en L1 après obtention de ce DU.

Les petits effectifs des différentes formations permettent un accompagnement personnalisé des étudiants, et il faut souligner que les enseignants permanents sont manifestement très investis dans le suivi de leurs étudiants. Le dossier d'autoévaluation indique que son taux d'encadrement « cible » est de 1 enseignant permanent pour 50 étudiants, confirmant la lourde charge qui pèse sur les épaules des enseignants permanents en termes de suivi des étudiants.

Un contrat pédagogique peut être conclu entre l'étudiant et l'établissement, mais pas dans toutes les formations, et son contenu semble disparate d'une formation à l'autre. A part dans la L *Droit*, où il est déjà mis en place de façon efficiente, ce dispositif est pour l'instant au stade de l'expérimentation et sera *a priori* effectif dans toutes les formations à la rentrée 2022.

Les dispositifs d'aménagement et accompagnement concrètement mis en place pour les publics spécifiques existent mais sont disparates, en cours d'élaboration ou inexistants (L *Psychologie* ; sites de La Réunion et Guingamp). Mis à part le campus d'Angers qui dispose d'un personnel dédié à l'adaptation des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap, peu de dispositifs sont prévus pour intégrer les étudiants en situation de handicap dans les formations de l'UCO. Le dossier affirme que la situation de handicap est peu compatible avec la validation d'une LP nécessitant une inscription en alternance dans une entreprise. Une telle affirmation dénote un manque de connaissance, de la part de l'UCO, à la fois de ce qu'est une situation de handicap mais aussi de la façon dont les entreprises se saisissent, souvent très bien, de cette question. Là encore, l'UCO doit faire preuve d'une meilleure communication avec le monde socio-économique et culturel.

Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience sont en place et l'alternance l'est également en LP, mais la stratégie « formation tout au long de la vie » (FTLV) mériterait d'être mieux définie : la FTLV ne fait l'objet d'aucune réflexion au niveau L et reste peu développée au niveau LP.

La validation de la L ou de la LP n'est actuellement pas conditionnée par l'obtention d'une certification en langue étrangère, mais les étudiants sont avertis de la possibilité de passer une telle certification et ils ont la possibilité de suivre des cours de préparation à cette dernière. Un dispositif de certification obligatoire en langue vivante étrangère est prévu pour la rentrée 2021-2022. Une plateforme d'apprentissage en ligne des langues étrangères (Altissia) est mise à disposition de tous les étudiants de l'UCO, qui peuvent l'utiliser en fonction de leurs besoins. La grande majorité des formations intègrent des enseignements obligatoires de langues étrangères (le plus souvent l'anglais), certes à des degrés variés. Certaines formations prévoient des enseignements disciplinaires en langue étrangère (par exemple la L *Droit*). Cependant, du propre aveu du dossier, cette pratique n'est pas harmonisée au sein d'une même formation lorsqu'elle est dispensée sur plusieurs campus, ce qui confirme que la qualité d'une même formation peut varier d'un campus à l'autre, ne garantissant pas l'égalité de traitement des étudiants inscrits dans une même formation.

Une préparation à la certification PIX a été mise en place dans toutes les licences sauf la L *Théologie*, sans explication. Dans le cadre de l'année universitaire en cours, l'UCO sera habilitée à délivrer la certification PIX pour ses étudiants qui n'auront plus donc à la passer dans un centre agréé, à leurs frais comme c'était le cas jusque-là.

Les étudiants bénéficient d'une plateforme ENT (Espace numérique de travail) classique. Il est indiqué que « la plateforme d'apprentissage des langues Altissia et celle d'apprentissage de l'orthographe projet-Voltaire sont largement utilisées » mais sans qu'aucune donnée étayant cette affirmation ne soit donnée. D'ailleurs, il est bien précisé que les enseignants ne savent pas quels étudiants (ni combien) les utilisent effectivement. Des salles informatiques équipées de logiciels adaptés aux formations sont présentes sur tous les campus.

L'établissement est doté d'un logiciel de détection du plagiat et les étudiants sont sensibilisés au plagiat. Il n'existe pas de procédure formalisée généralisée à toutes les formations en termes de sensibilisation à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

L'établissement déclare disposer de données statistiques sur la réussite de ses étudiants (on déplore pourtant l'absence de données sur ce point pour, par exemple, la L *Économie et gestion* et la L STAPS dans les fiches de synthèse fournies), données qui sont communiquées aux CP. L'établissement ne dispose cependant pas de données concernant le devenir des étudiants non-diplômés. Les taux de réponses des enquêtes sur le devenir des diplômés sont insatisfaisants. Lorsque des données sont disponibles, elles sont mises uniquement à disposition des CP, et non des étudiants ; en d'autres termes, ces données ne sont pas rendues publiques ou sont difficilement accessibles. L'UCO ne réalise que des enquêtes à 6 mois, et aucune information spécifique sur les enquêtes n'est donnée dans le dossier concernant les étudiants de LP. Les données concernant les enquêtes d'insertion professionnelle ou du devenir des diplômés et les suivis de cohortes sont souvent manquantes ou incohérentes. Elles sont manquantes ou lacunaires pour près de la moitié des LP, alors même que ces enquêtes sont, d'une part, réglementairement obligatoires, et d'autre part, plus faciles à mener dans ce type de formations à effectifs réduits.

Lors de la visite, il a été indiqué que dans le cas des formations sous convention, c'est l'université de conventionnement qui effectue le suivi des diplômés à 18 et à 30 mois, mais il semblerait que ces données ne soient que partiellement connues de l'UCO. Une analyse des indicateurs globaux sur les effectifs et les diplômés fournis dans les fiches de synthèse par formation font apparaître une forte attractivité de la L *Lettres* et de la LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle,* ainsi que des taux de réussite très satisfaisants pour la L LEA-Université Bretagne Sud, la L *Sciences de la vie et de la terre,* la LP *Techniques du son et de l'image* et la LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*. Ces indicateurs soulignent, en revanche, la très faible attractivité de la L LEA-Université Bretagne Sud, de la L *Sciences pour l'ingénieur* (qui était par ailleurs une L3 suspendue jusqu'à la rentrée 2018), de la LP *Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires* et de la LP *Techniques du son et de l'image*, la grande faiblesse des effectifs de la L *Théologie*, la forte baisse des effectifs de la LP *Technico-commercial,* ainsi que le très faible taux de poursuite d'études des diplômés des L *Lettres* et LEA.

Il n'existe pas d'observatoire de l'insertion professionnelle (ni un autre service dédié centralisé) à l'UCO, ce qui est regrettable. Pourtant, l'établissement semble se satisfaire de cette situation puisqu'il s'octroie globalement une note de 4 (sur 5) sur ce point. Malgré ce bon score proposé par l'UCO, il s'agit résolument d'un point faible de l'offre de formation de premier cycle.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

Les enseignants permanents disposent d'un bureau et de matériel informatique, ce qui est appréciable, mais rien n'est dit quant aux conditions de travail des non-permanents. Les nouveaux enseignants bénéficient d'un dispositif d'accueil spécifique (programmes d'intégration incluant notamment des MOOC, des parrainages etc.). Au-delà de ces dispositifs dédiés aux néo-arrivants, sont surtout évoqués des formations et des appuis aux enseignants accessibles sur sollicitation de l'enseignant lui-même. Les pratiques décrites dans le dossier d'autoévaluation apparaissent hétérogènes : certaines formations pédagogiques sont propres à certains campus ou certaines facultés. La mission d'appui à la pédagogie et à l'innovation propose des formations, mais on ne sait pas si tous les enseignants, quel que soit leur statut, peuvent en bénéficier, ni le nombre, la fréquence, le caractère obligatoire ou non, ni la durée de ces formations.

Concrètement, la majorité des formations sont proposées sur le site d'Angers, ce qui rend ces formations difficilement accessibles aux enseignants des autres sites. Le dossier d'autoévaluation indique d'ailleurs que « la participation des enseignants à ces dispositifs varie d'une formation à l'autre et d'un campus à l'autre » (par exemple, il apparaît qu'aucune formation ne soit proposée aux équipes pédagogiques de la LP *Techniques du son et de l'image* et de la L LEA-UBS sise à Guingamp). Il relève par ailleurs qu'il est plus difficile de mobiliser les enseignants des LP et formule le souhait de diffuser plus largement ces formations, mais les évolutions envisagées ne sont pas évoquées. Le retour d'expérience des enseignants ayant bénéficié de ces formations est toutefois très positif.

Le dossier d'autoévaluation ne fait pas mention de l'existence d'un e-portfolio ni d'outils d'accompagnement des enseignants aux usages d'un tel portfolio. L'hybridation éventuelle des modalités d'enseignement n'est pas connue pour la L *Théologie*. Des systèmes d'enseignements diversifiés (mises en situations, analyses de la pratique, quiz) ont été mis en place dans toutes les autres formations (L ou LP) mais de façon non-homogène, et l'on ignore dans quelle mesure les enseignants sont accompagnés ou formés à ces nouvelles modalités d'enseignement. Différentes plateformes permettent l'utilisation du numérique dans la pédagogie. On note cependant que très peu d'enseignements à distance permettent l'attribution de crédits européens. Comme ailleurs, la crise sanitaire actuelle a favorisé l'utilisation des outils numériques par les enseignants comme par les étudiants.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

Le processus de constitution de l'offre de formation est peu abordé dans les documents d'autoévaluation, l'accent ayant été mis sur la présentation de la démarche d'amélioration continue de l'offre de formation. Le dossier d'autoévaluation indique néanmoins que le responsable de formation soumet des propositions d'amélioration aux « différents conseils concernant la formation » et retient chaque année une liste des améliorations à programmer. Il existe des responsables de diplôme, et chaque année de chaque formation est sous la responsabilité d'un enseignant permanent. Le rôle de responsable de formation (et non de diplôme) semble se confondre un peu avec celui du directeur des études et avec le rôle du CP puisque cet enseignant apparaît comme établissant le lien avec les étudiants délégués (élus pour chaque année de licence). Des réunions sont organisées 1/ au niveau de l'équipe pédagogique et 2/ au niveau des conseils de formation. Le rôle de ces derniers et ce qui les distingue des CP n'est pas clair. S'ajoute à cela un conseil de licence dans le cas des formations déployées sur plusieurs sites.

Enfin, un CP dit « de licence » se réunit une fois par an, mais des « CP locaux » peuvent se réunir dans chaque campus. Parfois, ces conseils sont communs à plusieurs formations, et un seul enseignant peut endosser plusieurs responsabilités. Ainsi, la multiplication des conseils et la répartition des tâches entre chaque responsable semblent difficilement efficientes. Les enseignements et les formations font l'objet d'évaluations par les étudiants. Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux CP après analyse par le responsable de formation. La plupart des formations indiquent en effet avoir mis en place des mécanismes d'évaluation par les étudiants. Il s'agit généralement d'enquêtes, souvent doublées de rencontres avec les délégués.

En ce qui concerne les enquêtes, les responsables de formation pointent régulièrement leur difficulté à faire participer les étudiants, en particulier au-delà de la première année (voir par exemple le cas de la L *Information-communication*) ce que confirme généralement le taux de participation particulièrement bas référencé au niveau de nombreuses formations. Lors de la visite, il a été constaté que les formations ayant les meilleurs taux de réponse (proches de 100 %) sont celles qui font remplir les enquêtes aux étudiants sur site, à la fin du semestre. Des synthèses sont effectuées au niveau de l'établissement, sans que l'on sache comment elles sont utilisées.

L'autoévaluation du premier cycle de l'UCO a été conduite par le conseil académique, au sein duquel sont rassemblés les recteur, vice-recteur et secrétaire général et les doyens des 6 Facultés impliquées dans le pilotage de l'offre de formation. Un groupe de travail rassemblant des personnels (notamment enseignants)

des Facultés et des personnels des services centraux a produit un document et une méthodologie d'autoévaluation communs à toutes les formations, approuvés par le conseil rectoral composé de l'équipe rectorale, des délégués généraux à la pédagogie et à la professionnalisation, les doyens des Facultés et les directeurs de campus.

Chaque équipe pédagogique de chaque formation au sein de chaque campus a produit sa propre autoévaluation, puis ces documents ont été remontés aux responsables de diplômes qui se sont chargés de les synthétiser. Ces synthèses par mention ont fait l'objet de lectures croisées « interfacultaires », une harmonisation a été faite au niveau du conseil académique et de multiples relectures ont été faites par les doyens des Facultés. Cependant, malgré ces relectures croisées, la visite a révélé que les fiches de synthèse qui ont été déposées par l'établissement étaient souvent lacunaires ou erronées, et certains collègues auditionnés se sont même étonnés du contenu de ces fiches, corrigeant ici des statistiques, là des informations fausses. Il semble donc que le processus d'autoévaluation reste perfectible.

Conclusion

Principaux points forts

- La très grande implication des enseignants permanents dans le suivi personnalisé des étudiants.
- Dans l'ensemble, la place très satisfaisante des stages et projets dans les formations.
- Le nombre important de professionnels issus du monde socio-économique et culturel intervenant dans la plupart des formations de proximité.

Principaux points faibles

- Le manque de lisibilité de l'offre de formation pour les usagers.
- Le manque d'harmonisation des formations dispensées sur plusieurs sites (pratiques pédagogiques, MCCC, etc.).
- L'hétérogénéité des pratiques dans la mise en place et la composition des CP, et plus généralement, le manque de lisibilité des instances de pilotage des formations et de leur rôle.
- L'absence de données ou incohérences dans les données fournies mesurant la réussite des étudiants et le suivi des diplômés.
- L'absence de politique globale formalisée d'accompagnement des étudiants et l'absence de stratégie FTLV.

Recommandations

Il ressort de l'évaluation de l'offre de formation de premier cycle de l'UCO un certain nombre d'axes d'amélioration. Bien que le dossier d'autoévaluation indique qu'il s'agit là de la première évaluation des formations de l'UCO, certaines de ces formations avaient déjà été évaluées par le Hcéres en 2015-2016, à savoir les formations conventionnées avec un EPSCP (par exemple, et pour ne citer que ces deux formations, les licences LEA et LLCER alors sous convention avec l'UA). L'établissement UCO avait par ailleurs déjà fait l'objet d'une évaluation de la part du département d'évaluation des établissements du Hcéres la même année. Il est dommage que les équipes de l'UCO ne se soient pas saisies de ces évaluations, qui mentionnaient déjà certains points faibles identifiés ici, dès 2016. Il conviendra de mettre rapidement l'ensemble des formations en conformité avec la réglementation en vigueur, dont certaines dispositions ne sont pas récentes (par exemple, les CP ont été rendus obligatoires par l'arrêté de 2014). Il est par conséquent vivement recommandé de mettre en place et/ou de rendre plus effectifs les CP à l'échelle des mentions, en veillant à ce que ces conseils réunissent systématiquement aussi bien des enseignants et enseignants-chercheurs « permanents » (de tous les campus dans le cas des formations multi-sites) que des personnalités issues du monde socio-économique et culturel extérieures à la formation, des personnels BIATSS, et des représentants (élus) des usagers. Il serait utile de mieux formaliser le cadrage de l'offre de formation, et de mettre en place sans tarder l'approche par blocs de compétences, quasiment inexistante au niveau L et pratiquée de façon hétérogène au niveau LP.

L'ouverture à l'international de l'offre de formation pourrait être utilement améliorée, en encourageant les mobilités sortantes y compris dans certaines LP, en mettant par exemple en place un réseau de référents

mobilité internationale (un référent, membre de l'équipe pédagogique, par mention) en relation avec l'équipe dédiée à la stratégie d'internationalisation.

Les liens entre formation et recherche doivent être renforcés, en intégrant davantage d'enseignants-chercheurs et de chercheurs « permanents » dans les formations où ils sont trop peu nombreux, et en généralisant certaines bonnes pratiques comme l'introduction de modules ou d'enseignements d'initiation à la recherche en L comme en LP (où la place des chercheurs et de la recherche en général est souvent trop faible). L'obligation de conventionnement, parfois vécue comme contraignante par les équipes de l'UCO, pourrait être utilement mise à profit pour intégrer davantage d'enseignants-chercheurs dans les formations de l'UCO, mutualiser des enseignements ou permettre aux étudiants de l'UCO de faire leur stage au sein des unités de recherche des EPSCP.

La mesure de la réussite des étudiants et le suivi du devenir des diplômés sont à améliorer urgemment. La création d'un observatoire de la vie étudiante, ou de toute autre instance centralisée propre à l'UCO, chargée de préparer, diffuser les enquêtes auprès des étudiants et d'en analyser les résultats, s'avère nécessaire. La réussite étudiante bénéficiera certainement aussi de la mise en place de parcours personnalisés par le biais de contrats pédagogiques formalisés dans toutes les formations de premier cycle. Enfin, une attention toute particulière devra être portée à la faible attractivité ou la baisse de l'attractivité de certaines formations qui met en cause leur pérennité.

Points d'attention

L'autoévaluation fait apparaître sur de trop nombreux points la simple citation des politiques générales conduites par l'établissement, sans analyse spécifique aux formations concernées. On regrette que certaines fiches de synthèse par formation aient été remplies de façon très succincte et comportent peu voire aucun commentaire (L LLCER ; *Théologie* ; LP *Métiers du BTP : bâtiment et construction* ; LP *Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques*) ou encore aucun indicateur (L STAPS), ce qui est à la fois surprenant, étant donné la nature du processus d'autoévaluation qui a été présenté au comité, et dommageable. Les fiches déposées présentent, en fonction des formations, des données insuffisantes voire absentes sur les modalités de recrutement des étudiants, la poursuite d'études des diplômés, le suivi de l'insertion professionnelle, l'existence et/ou la composition des CP, la mobilité internationale sortante des étudiants ; ce qui empêche les équipes d'analyser finement leurs résultats et de proposer des pistes d'amélioration de leurs formations. Les formations dispensées sur plusieurs sites disposent de moyens inégaux qui, dans certains cas, peuvent mettre en danger la pleine réalisation de leurs objectifs. L'iniquité entre les campus/sites géographiques est un point d'attention majeur. Il ne semble pas qu'une réflexion soit actuellement menée à ce sujet, ce qui est fâcheux.

De même, le conventionnement avec des EPSCP, tel qu'il est pratiqué à ce jour, interroge à plusieurs égards. En effet, selon les conventions, les maquettes peuvent être communes ou non, et les universités avec lesquelles les conventions sont passées s'impliquent dans les formations de l'UCO à des degrés divers. Dans certains cas, une véritable concertation semble avoir lieu, quand dans d'autres cas le conventionnement semble n'être qu'une formalité administrative abstraite.
Dans le cas précis de la licence LEA, le simple fait que cette mention fasse l'objet de deux conventions différentes (l'une avec l'UBS depuis 2004 et l'autre avec l'UA depuis 2013) pose question, alors même que l'UCO affirme avoir parfois des difficultés à passer des conventions avec des EPSCP. La LEA-UBS est organisée en parcours (maquette commune UCO-UBS) alors que la LEA-UA est organisée en majeures/mineures (maquette différente de la LEA de l'UA) et de fait, l'UCO propose donc deux mentions distinctes de LEA rattachées à une seule et même Faculté (Faculté des humanités). La formation sous convention avec l'UBS semble faire l'objet d'un véritable dialogue avec l'UBS, et l'on ne peut que s'en réjouir, tandis que la formation sous convention avec l'UA semble bénéficier d'une « très grande autonomie », y compris dans l'élaboration de sa maquette et sa mise en œuvre. Par conséquent, ces deux mentions de LEA ont des maquettes, des MCCC, des CP et des équipes pédagogiques différentes. A la rentrée 2021, la LEA-UA sera proposée sur trois sites géographiques (Angers, Nantes, Niort) éloignés de la LEA-UBS (Guingamp), ce qui confirme le cloisonnement entre ces deux formations à l'intitulé pourtant commun (LEA) et portées par la même faculté de l'UCO. Cela ne signifie pas que les formations ne soient pas de qualité, mais très concrètement, il existe une grande disparité dans les pratiques y compris au sein d'une même mention, ce qui *in fine* pénalise principalement les usagers.
Les conventionnements mériteraient globalement une attention particulière de la part des tutelles. Une réflexion devra être également menée concernant la lisibilité de l'offre de formation, toujours dans l'intérêt des usagers. Le site web de l'UCO n'est pas à jour sur de nombreux points (par exemple, certaines conventions affichées sur le site web n'existent plus depuis plusieurs années, certaines formations ne sont plus ouvertes, etc.), et il présente des intitulés de formations qui peuvent prêter à confusion. Il n'est pas souhaitable de présenter aux (futurs) usagers la possibilité de s'inscrire dans une formation dont l'intitulé ne correspond pas à celui qui figurera sur le diplôme délivré.

Enfin, le pilotage est assuré par des équipes pédagogiques grandement diversifiées grâce à un apport de « professionnels » très important, mais certaines formations sont sous-encadrées en enseignants-chercheurs et/ou enseignants « permanents ». C'est notamment le cas de la L *Arts plastiques,* qui déclare que 80 % de ses enseignements sont assurés par des professionnels. De même, si l'on apprécie à juste titre la présence souvent très importante des intervenants professionnels dans les enseignements de LP, il apparaît que la trop faible place accordée aux enseignants-chercheurs dans ces formations (par exemple, la LP *Management des activités commerciales*) explique que le lien formation-recherche y soit quasi-inexistant. Un meilleur équilibrage des forces enseignantes en présence (intervenants professionnels / enseignants-chercheurs), adapté bien sûr aux finalités propres à chaque formation, est plus que souhaitable.

Observations de l'établissement

UCO ANGERS
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

Le 21/04/2021

Observations de l'UCO faisant suite au rapport du comité d'évaluation du Hcéres concernant les formations de premier cycle.

Le processus quinquennal d'évaluation du premier cycle de formation de l'UCO conduit par le Hcéres a été, au contraire des fois précédentes, dissocié des processus d'évaluation des multiples universités avec lesquelles l'UCO conventionne pour la délivrance des diplômes de licence à ses étudiants. Ainsi ce processus n'a pas souffert des effets de la dispersion des évaluations conduites lors de vagues différentes et permet d'obtenir une évaluation d'ensemble plus en cohérence avec le pilotage global de l'offre de formation de premier cycle de l'UCO. Dans ce cadre, notre auto-évaluation a permis une meilleure identification des points d'amélioration qui ont été pour la plupart repris dans le rapport du comité d'évaluation du Hcéres que nous remercions pour ses remarques qui enrichissent nos représentations. D'ores et déjà des modifications sont engagées et suivent trois axes d'amélioration principaux : un dispositif d'assurance qualité, la consolidation du pilotage inter-campus, la complétude de la mise en œuvre de la loi ORE.

Dispositif d'assurance qualité.

Le plus souvent, les points d'amélioration identifiés soulignent des points faibles ou des dysfonctionnements sur un indicateur donné pour un petit nombre de formations. Dans le même temps, cela révèle que pour le plus grand nombre de formations ces indicateurs sont conformes aux attendus. L'origine des quelques écarts avec le cas général se situe notamment dans les relations hétérogènes avec les équipes des universités de conventionnement et des situations où les rôles et les responsabilités de chacune des parties sont insuffisamment définis. Il en est ainsi par exemple des écarts concernant les conseils de perfectionnement, les enquêtes d'insertion et de poursuite d'études ou l'application des règles de contrôle des connaissances et des compétences. Nous prenons donc toute insistance du comité d'évaluation sur ces points comme une invitation à la normalisation des relations avec les universités en convention permettant la mise en place d'une standardisation interne à l'UCO. Par ailleurs, notre auto-évaluation confortée par le rapport du comité nous incite à faire évoluer nos processus d'amélioration continue pour passer d'une approche générale à une approche exhaustive et pour passer d'une démarche descendante diffusant et demandant le respect de référentiels, de règlements, de directives, de protocoles et de procédures, ... à une démarche circulaire d'assurance qualité permettant de garantir à nos usagers la conformité vérifiée de la totalité de nos formations à l'ensemble du cadre réglementaire régissant le premier cycle universitaire.

Ainsi par exemple, si nous avons immédiatement corrigé les coquilles et les informations obsolètes relevées par le comité sur notre site Web, nous mettons désormais en place un processus d'actualisation de celui-ci garantissant la conformité académique et l'exhaustivité des mises à jour annuelles enrichies des dernières données statistiques.

Autre exemple : Nous actualisons le cadre de mise en œuvre des conseils de perfectionnement qui se dérouleront cet été en confiant au service des études et de la vie académique (par décision du conseil rectoral du 8 avril 2021) la centralisation des compositions des conseils, des calendriers de réunion et les comptes-rendus de réunion dans le respect des échéances annuelles et d'un cahier des charges convenu.

UCO Angers [Établissement d'enseignement supérieur privé]
3 place André Leroy - BP 10808 tél. : 33 (0)2 41 81 66 00
49008 ANGERS cedex 01

EESPIG ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOI DU 22.07.2013
www.uco.fr
www.facebook.com/Universite.UCO
twitter.com/UnivCathoOuest
Association Saint-Yves - SIRET : 78411969100010 - APE : 8542Z

Consolidation du pilotage inter-campus

Le comité d'évaluation identifie à plusieurs reprises comme problématique la diversité de situations d'un campus UCO à l'autre pour des formations conduisant à la même mention de licence. Nous assumons pour partie cette diversité comme l'un des points forts de l'UCO notamment lorsqu'elle témoigne d'un ancrage dans un territoire en intégrant ses spécificités sous formes de parcours (infographie temps réel à Laval, métiers de la cosmétique à Guingamp,...) ou d'options (tahitien à Papeete, métiers du livre à Laval,...). Nos étudiants voient ainsi s'élargir l'éventail des possibilités de personnalisation des parcours en fonction de leur projet personnel et professionnel. Ainsi chaque année des étudiants choisissent de changer de campus pour bénéficier d'une spécificité mise en œuvre sur tel ou tel campus. Nous allons cependant veiller à ce que cette diversité ne nuise pas à la lisibilité de notre offre et à l'unité des formations conduisant à une même mention. A cette fin, l'usage de la structuration de l'offre en vœux et sous vœux sur la plateforme Parcoursup est en cours d'étude. La pluralité d'implantations de campus de petites tailles permet également de faire exister une offre de formations universitaires sur des territoires ruraux concourant à la fois à l'attractivité de ces territoires et leurs développements et à la croissance de l'entrée dans l'enseignement supérieur de catégories sociales qui y sont le moins représentées. Cependant des progrès sont possibles pour l'harmonisation des pratiques et de l'offre de service générale sur ces campus.

L'accord cadre UCO de 2018 concernant le déploiement des formations sur les campus fixant des objectifs sur des indicateurs garantissant une même qualité de formation sera enrichi. Il s'agira notamment de plus encourager la mobilisation des enseignants-chercheurs sur plusieurs campus, de développer la possibilité de mobilité internationale là où elle n'est pas encore proposée ou de favoriser l'usage du numérique afin de développer une partie de l'offre d'enseignements en mode hybride à l'identique sur tous les campus. Une première offre d'enseignements en mode hybride, « Ateliers humanités et société », proposée à tous les étudiants de premier cycle de tous les campus de l'UCO est actuellement en cours pour une expérimentation à la rentrée prochaine. Il nous appartiendra également de mieux formaliser le pilotage des formations conduisant à la même mention de licence sous la responsabilité opérationnelle des enseignants chercheurs responsables de ces mentions. Il s'agit, notamment au travers de procédures concernant les évaluations, de garantir sur tous les campus une égale conformité au niveau d'exigence des diplômes nationaux dans une diversité de mise en œuvre et de parcours de réussite personnalisés.

Complétude de la mise en œuvre de la loi ORE

Le comité d'évaluation identifie plusieurs points d'amélioration concernant la mise en conformité avec la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE), particulièrement sur deux points : la validation des formations par blocs de connaissances et de compétences et la mise en place du contrat pédagogique pour la réussite étudiante. Sur ce plan, l'UCO se synchronise avec les universités de conventionnement qui principalement dans l'Ouest de la France vise une complétude de la mise en œuvre à la rentrée 2022. Certaines formations sont plus avancées notamment celles en convention avec des universités d'autres régions.

Le travail d'adaptation à l'approche par compétences est en cours depuis 2 ans et est renforcé depuis deux mois par la mise en place d'ateliers mensuels à destination des responsables de mention de licence et de licence professionnelle. Une typologie des stages vient d'être établie pour clarifier la présentation des stages aux candidats, aux étudiants, et aux organisations professionnelles ainsi que pour faciliter la formalisation dans les programmes de formation des conditions de validation du bloc de compétences «Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle » commun à

tous les diplômes de licence et de licence professionnelle. Sur ce point, les licences professionnelles seront opérationnelles à la rentrée de 2021 conformément à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est appréhendé de manière à valoriser la culture d'accompagnement individuel des étudiants à l'UCO. L'ERP qui sera disponible à la rentrée 2022 sera l'outil de gestion de ces contrats. Nous positionnons les modules semestriels « Projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) » comme élément pivot du dispositif. Ils sont le lieu de réflexivité de l'étudiant sur son parcours et d'actualisation de son projet qui oriente ensuite le contrat personnalisé, faisant l'objet d'un dialogue et d'une validation semestrielle avec l'enseignant responsable de formation. Le module PPPE fait l'objet d'une recherche-action menée en faculté de Sciences Humaines et Sociale et ayant fait récemment en avril l'objet d'un colloque universitaire. Les résultats de ce travail de recherche-action seront présentés à l'ensemble des responsables de formation pour soutenir la mise en œuvre sur l'ensemble des campus.

Dominique VERMERSCH
Recteur UCO.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres